











Dossier de Consultation des Entreprises

Acte d'Engagement (A.E.)

En cas de candidature groupée, remplir un seul acte d'engagement pour le groupement Le candidat remplit un imprimé pour chaque variante ou option

☐ Offres de base ☐ Variante(s) :	Date du marché :
Nombre d'annexes	Imputation:
Cadre à remplir par le candidat	Cadre à remplir par l'administration

Maître d'ouvrage contractant

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Pôle administratif des écuries - 24 avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE

 $T\'{e}l\'{e}phone: 05.55.70.77.17 - T\'{e}l\'{e}copie: 05.55.70.30.21$

Courriel: sabvm@wanadoo.fr

Objet du Marché

Etude technico économique d'aménagements de barrages sur le bassin versant de la Glane (Haute Vienne)

Cadre de la consultation

Marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure des marchés à procédure adaptée en application des articles 28 et 74 du Code de Marchés Publics

Septembre 2008

SOMMAIRE

ARTICLE I – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT	4
ARTICLE 3 – PRIX DE LA PRESTATION	6
Article 3.1. Conditions generales de l'offre de prix	6
Article 3.2. Calcul de la remuneration et repartition des honoraires	6
Article 3.3. Sous traitance	8
Article 3.4. Creance presentee en nantissement ou cession	9
ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION	9
ARTICLE 5 – PROLONGATION DE DELAIS – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	9
ARTICLE 6 – PAIEMENT	9
ARTICLE 6.1. COMPTE A CREDITER	9
Article 6.2. Avance forfaitaire	10
ARTICLE 6.3. DELAIS DE PAIEMENT	10
DECISION DE L'ACHETEUR	12
NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES!	12

Maître d'ouvrage contractant

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Pôle administratif des écuries - 24 avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE

Téléphone : 05.55.70.77.17 – Télécopie : 05.55.70.30.21

Courriel: sabvm@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHE: Etude technico économique d'aménagements de barrages sur le bassin versant de la Glane (Haute Vienne)

Marché n°03/2008 passé selon une procédure adaptée conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Il est prévu de découpage en tranches ferme et conditionnelles selon l'article 72 du Code des Marchés Publics.

Pouvoir adjudicateur du marché

M. Le Président,

du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Personne habilitée à donner les renseignements

M. Le Président,

du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Ordonnateur

M. Le Président,

du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Comptable public assignataire des paiements

M. le Trésorier d'Aixe sur Vienne,

Trésor Public

38, avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE

Téléphone: 05.55.70.21.38 - Télécopie: 05.55.70.26.77

ARTICLE 2 – Engagement du candidat

Contractant unique				
☐ Je contractant unique soussigné, (nom, prénom, qualité) :				
<u>a) Pour les entreprises individuelles</u> Agissant en mon nom personnel, Domicilié à				
Téléphone				
Immatriculé : - au SIRET sous le n° :				
- au Répertoire de la Chambre des Métiers de :				
sous le n°:				
- au Registre du Commerce de :				
sous le n°:				
- Code d'activité économique principale (A.P.E) :				
b) Pour les sociétés Agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de la société :				
Dont le siège social est à :				
Téléphone				
Immatriculé : - au SIRET sous le n° :				
- au Répertoire de la Chambre des Métiers de :				
sous le n°:				
- au Registre du Commerce de :				
sous le n°:				
- Code d'activité économique principale (A.P.E) :				

Cotraitant n°.... (reproduire autant de fois qu'il y a de co-traitant) □ Nous cotraitants soussignés, (nom, prénom, qualité) : a) Pour les entreprises individuelles Agissant en mon nom personnel, Téléphone Immatriculé: au SIRET sous le n°:..... au Répertoire de la Chambre des Métiers de : sous le n°: au Registre du Commerce de : sous le n°: Code d'activité économique principale (A.P.E) : b) Pour les sociétés Agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de la société : Dont le siège social est à : Téléphone Immatriculé: au SIRET sous le n°:..... au Répertoire de la Chambre des Métiers de : sous le n°: au Registre du Commerce de :

Marché n°03/2008 S.A.B.V.M. A.E. - Page 5 sur 14

Code d'activité économique principale (A.P.E) :

sous le n°:.....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations prévus aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Après avoir pris connaissance de l'annexe I à l'acte d'engagement,

• M'engage sans réserve. Conformément aux dispositions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux désignés en page 3 du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

représentés par :	
mandataire du groupe	ment

• Nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés solidaires

Conformément aux dispositions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux désigné en page 3 du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 – Prix de la prestation

Article 3.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au « mois zéro » (m_0) de l'appel public à concurrence : **Septembre 2008**

Le prix résultant de l'appréciation de la complexité de la mission est ferme, global et forfaitaire. Sa décomposition figure dans le Détail Estimatif. Il comprend les éléments de mission définis à l'article I.3. du C.C.P.

Il n'est pas prévu un découpage en lots mais ce marché est conclu pour une tranche ferme et des tranches conditionnelles.

Article 3.2. Calcul de la rémunération et répartition des honoraires

Article 3.2.1. Tranche Ferme : études préliminaires et AVP

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

<u>Marché n°03/2008</u> S.A.B.V.M. A.E. - Page 6 sur 14

- MONTANT en € HT :	
- T.V.A. au taux de 19,6% :	
,	. (en chiffres)
	(01 011111 05)
- MONTANT TOTAL T.T.C. (en lettre	es) :
•••••	•

Article 3.2.2. Tranches conditionnelles: PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR

La tranche ferme définira un **coût prévisionnel de réalisation par ouvrage** conformément à l'article 6.1. du C.C.P.

Le forfait de rémunération sera calculé sur la base de ce coût prévisionnel selon les conditions suivantes :

Taux de rémunération t (A COMPLETER)	=	%
Coût prévisionnel fixé lors des études de la tranche ferme (Co)		DEFINI APRES LA
Forfait provisoire de rémunération (Co x t) T.V.A. (%)		REALISATION DE LA
		TRANCHE FERME
T.T.C.		

Le forfait définitif est arrêté dès que le titulaire du présent marché établi un **coût de réalisation pour ouvrage** P des travaux conformément à l'article 7.1. du C.C.P.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t' par le coût de réalisation P dans les conditions suivantes :

$$t' = t \times (1-e)$$

e variant avec le coût prévisionnel P dans les conditions suivantes :

Coût prévisionnel P	Rémunération sur la base du taux t'
si P < Co - 25 %	e = 0.04
si Co - 25 % < P < Co - 15 %	e = 0.02
si P = Co ± 15 %	e = 0
si Co + 15 % > P > Co + 25 %	e = 0.02
si P > Co + 25 %	e = 0.04

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 4 du C.C.P.

La répartition des honoraires entre l'exécution de la maîtrise d'œuvre pour chaque ouvrage, ainsi que la part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans le détail estimatif.

<u>Marché n°03/2008</u> S.A.B.V.M. A.E. - Page 7 sur 14

Article 3.3. Sous traitance

Article 3.3.1. Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n°......au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes, est de :

- MONTANT en € HT :	
- T.V.A. au taux de %:	
- MONTANT TOTAL en € T.T.C. (en chiff	res)
- MONTANT TOTAL T.T.C. (en lettres) :	

Article 3.3.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de marché leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître de l'ouvrage; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant H.T.	Montant de la TVA	Montant T.T.C.
	•••••	•••••	•••••
	•••••		
	•••••		•••••
	•••••	•••••	•••••
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••	
Total			

<u>Marché n°03/2008</u> S.A.B.V.M. A.E. - Page 8 sur 14

Article 3.4. Créance présentée en nantissement ou cession

La	créance	maximale	que je	pourrai /	nous	pourrons	présenter	en	nantissement	ou	céder	est	ains
d۵	•												

•	Prestataire unique
	€
	(
	`€uros) T.V.A. incluse

• Groupement solidaire

Cotraitant I	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	

ARTICLE 4 - Durée du marché et délais d'exécution

La durée de validité du marché est de 12 mois.

Toutefois, les délais de livraisons des différents stades de l'étude seront précisés par l'Entreprise avec la remise de son offre.

ARTICLE 5 - Prolongation de délais - Travaux supplémentaires

Sans objet

ARTICLE 6 - Paiement

Article 6.1. Compte à créditer

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au chapitre 3 du CCAP.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit **du compte ci-après** (joindre RIB OU RIP) :

es postaux de :
* sous le N° :
* code banque :
* code guichet :
* clé RIB ou RIP :

Si Groupement

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les Marché n°03/2008 S.A.B.V.M. A.E. - Page 9 sur 14

sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Sous-traitant(s)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées aux articles 43 et 44 du code des marchés publics, sont jointes au présent acte d'engagement.

A sticle	42	Avance	forfoit	aira
Article	n /	Avance	TOPTOIT	סעוכ

Je renonce au bénéfice de l'ava	nce forfaitaire :	•						
,	□ Oui			□ No	n			
Le bénéficiaire de l'avance forf	aitaire est infor	mé que la co	llectivité te	rritoria	le :			
	☐ Demand	de		ĭ Ne	demai	nde p	as	
la constitution d'u	•	•	demande	pour	tout	ou	partie	du
remboursement de l'	avance tortaitaii	re.						

Article 6.3. Délais de paiement

Le délai de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de 45 jours.

Il ne peut être supérieur à 45 jours, sauf pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées, pour lesquels il est fixé à 50 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmenté de deux points.

స్థానిస్తాన్న స్వాహ్మ స్వాహ్మ

J'affirme / nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie :

- 1) à mes torts exclusifs,
- 2) aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens,
- 3) aux torts exclusifs des Sociétés pour lesquelles nous intervenons, que je (ou que la dite ou les dites Société(s)) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 56 de la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 (articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics).

J'affirme / nous certifions que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du code du travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation.

<u>Marché n°03/2008</u> S.A.B.V.M. A.E. - Page 10 sur 14

Fait en un seul original		
à,	le	

Signature(s) et cachet(s) de ou des entrepreneur(s) précédée(s) de la ou des mention(s) manuscrite(s) « LU ET APPROUVE »

Marché n°03/2008 S.A.B.V.M. A.E. - Page 11 sur 14

Décision de l'Acheteur				
Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement				
A Aixe sur Vienne,				
Le				
	Signature de l'acheteur Monsieur le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne			
Date de transmission en Préfecture : LE				

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les travaux. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

Date de notification : LE

Nantissement ou Cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :
I □ La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
2 □ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
3 □ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
4 □ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et devant être exécutée par
☐ membre d'un groupement ☐ d'entreprise sous-traitant
A, le,
Signature ²
Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance (A renseigner autant de fois que nécessaire)
La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) à :
Montant initial : - Ramené à :
A, le,
Signature ³
I A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie. 2 Date et signature originales

Marché n°03/2008 S.A.B.V.M. A.E. - Page 13 sur 14

² Date et signature originales 3 Date et signature originales

ANNEXE I À L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (I)

ANNEXE N°

MAKCHE
-Titulaire:
- Objet:
- Montant TTC : €
PRESTATIONS SOUS-TRAITEES
- Nature :
- Montant HT: €
- Montant TTC : €
SOUS-TRAITANT
- Nom , raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Numéro d'identité de l'entreprise (SIREN) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers - Adresse :
A
Ayant droit au paiement direct N'' Paris Paris
N'ayant pas droit au paiement direct □
- Compte à créditer :
Code banque
Code guichet
-
numéro de compte
clé (joindre RIB ou RIP)
CONDITIONS DE PAIÉMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE
- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de révision des prix :
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :
- Personne habilitée à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sou traitant :
- Comptable assignataire des paiements: Receveur Municipal d'Aixe-sur-Vienne
Pour acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant :
A , le

La personne responsable du marché Le titulaire du marché Le sous-traitant.

(I) Fournir les documents demandés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

<u>Marché n°03/2008</u> S.A.B.V.M. A.E. - Page 14 sur 14